

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

COMPTE RENDU

Présents : Mr DANES Richard, Mr BOULOUCH Jean-Denis, Mr DORBES Jean-Luc, Mr LABOULAIS Jean-Pierre, Mr ABADIE Christophe, Mme LECUSSAN Corinne, Mme TRIPIER-MONDANCIN Odile, Mme CALLEDE Maud, Mr GISTAIN André.

Absents excusés : BARTHEROTTE Carole (pouvoir à CALLEDE Maud), MIATTO Marc (pouvoir à DANES Richard)

Absent non excusé : Mme ANTONIOTTI Aurélie

Secrétaire de séance : Mme TRIPIER MONDANCIN Odile

Début de séance : 20H35

1. Approbation du dernier compte rendu

Cf. Corrections.

2. Comptes rendus de réunions

SIASCAR : Christophe Labadie s'est présenté pour remplacer Mme Pascale Beziaud. ODJ : budget primitif et compte administratif. Sur la commune de Capens, 13 habitants sont bénéficiaires du SIASCAR pour les aides ménagères. Pour information le SIASCAR recherche des aides ménagères. Modification du temps de travail d'une secrétaire. Licenciement d'une personne selon la volonté de l'agent. Ne pas hésiter à solliciter le SIASCAR si certains habitants ont besoin.

3. Vote des 4 taxes

Pour mémoire, taux 2018 :

Taxe d'habitation : 12.22 %

Foncier bâti : 6.53 %

Foncier non bâti : 61.76 %

Cotisation foncière des entreprises : 21.95 %

Proposition faite pour 2019 de ne pas augmenter ces taux.

Produit attendu de 133 406 euros

Délibération :

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

4. Vote des subventions aux associations

Pour mémoire, attributions 2018 :

3e âge	400 €
ACCA	400 €
CAPASSO	100 €
Comité des fêtes	5500 €
Couleur Pastel	400 €
FNACA	100 €
Gym volontaire	400 €
Boule Capenoise	400 €
Coopérative scolaire	2334 €
Harmonie batterie fanfare	300 €
Pompiers de Carbonne	250 €

Après discussion, le vote par association pour 2019 est le suivant :

Délibération 3^e âge : 400 euros

- Prennent part au vote : 10 (GISTAIN André ne prend pas part au vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Délibération ACCA : 400 euros

- Prennent part au vote : 10 (BOULOUCHE Jean-Denis ne prend pas part au vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Délibération CAPASSO : 400 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération Comité des fêtes : 5500 euros

- Prennent part au vote : 10 (GISTAIN André ne prend pas part au vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Délibération Couleur Pastel : 400 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération FNACA : 100 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération Gym : 400 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération Boule Capénoise : 400 euros

- Prennent part au vote : 10 (LABOULAIS Jean-Pierre ne prend pas part au vote)
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

Délibération Harmonie fanfare : 300 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération Les Pompiers de Carbonne : 250 euros

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Délibération Coopérative scolaire : 500 euros (soit 5 euros par enfant)

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

5. Vote du budget 2019

Investissements prévus :

- Mur cimetière (reste à payer 2019) : 48 408, 20 euros
- Travaux d'aménagement abord école : 68 776, 00 euros
- Sécurisation école visiophones école : 2100 euros
- Toiture Halle : 22 448, 90 euros
- Poteaux incendie école : 2180,26 euros
- Poteaux incendie quart : 2560,24 euros
- Remboursement d'emprunt : 111 855 euros
- PLU : 17340 euros

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 482 866,75 euros.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 317 540, 81 euros soit un budget total pour l'année 2019 de 800 407,56 euros.

Délibération

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

6. Avenant révision allégée PLU de CAPENS lié au projet IRRIJARDIN

L'avenant du bureau d'études PAYSAGES concernant les études complémentaires liées au projet IRRIJARDIN s'élève à 8.255,00 euros HT, soit 9.906,00 euros TTC. Cette somme est inscrite en section investissement au chapitre 20 – article 2022 Frais d'études du budget 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant.

Délibération

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

7. Avenant travaux de sécurisation des abords de l'Ecole

Des travaux supplémentaires, effectués par l'entreprise JEAN LEFEBVRE, ont débouché sur un avenant. A savoir :

- A la demande du maître d'ouvrage, augmentation de la surface de trottoir en béton balayé (95 m²), soit 3.705,00 euros HT,
- A la demande du conseil départemental, busage d'un fossé en prolongement d'un busage existant, soit 988,00 euros HT.

Le montant de l'avenant total s'élève à 4.693,00 euros HT, soit 5.631,60 euros TTC.

Cette somme est inscrite en section investissement au chapitre 23 – article 2313 Travaux du budget 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant.

Délibération

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

8. Avenant convention ADS (Autorisation Droit du Sol) avec le Pays Sud Toulousain

Par délibération du 4 mars 2019, le Pays du Sud Toulousain a décidé d'augmenter de 2 % les prestations des actes d'urbanisme, c'est-à-dire de porter l'acte à 153,00 euros au lieu de 150,00 euros précédemment.

Pour information, en 2018, la participation de CAPENS était de 3.450,00 euros, correspondant à l'instruction de 23 actes d'urbanisme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif 2019.

Délibération

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

9. Travaux de mise aux normes de sécurité incendie et de sécurisation de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la vérification annuelle des installations de sécurité incendie il y a lieu de faire des travaux de mise aux normes des installations.

Deux entreprises ont été contactées, à savoir :

- SICLI dont la proposition est de 2 516.50 € HT,
- 2S Protection Incendie dont l'offre est de 820 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société 2S Protection Incendie.

Ensuite, Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la visite de l'école par les services de la gendarmerie, dans le cadre du Plan Vigipirate et du PPMS, il y lieu d'effectuer certains travaux dans le but de sécuriser les locaux scolaires. S'agissant de petits travaux, il est décidé de les réaliser en régie.

Monsieur DORBES présente les devis des fournitures nécessaires à cette opération dont le montant s'élève à 1 206.52 € HT.

Délibération

- Prennent part au vote : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces travaux pour un montant total de 2 026.52 € HT,
- sollicite une aide financière du Conseil Départemental pour alléger la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget 2019.

Questions diverses

Une demande d'éclairage public est faite par Mr Adonon, avenue Antonin Trinqué. Celle-ci va être transmise au SDGEHG.

Rencontre avec Madame GALISSIER, qui a signalé que les toners couleurs sont pleins et non utilisés. Elle a demandé de pouvoir utiliser l'imprimante couleur. Question : est-ce qu'on ouvre le code des copies couleurs pour l'école ? Sachant que les copies couleur ont un coût, il est décidé de permettre l'Ecole à utiliser les copies couleurs à bon escient en attribuant un code d'accès au copieur. Un contrôle financier sera effectué lors de la prochaine facturation de RICOH.

Monsieur GISTAIN demande à ce qu'une convention soit signée avec la Mairie pour l'utilisation de la salle des fêtes par le 3^e age de CAPENS à l'occasion des concours de belote que l'association organise le mercredi soir.

Fin de séance : 23h15